

La Carte Mobilité Inclusion stationnement

Facile à lire et à comprendre

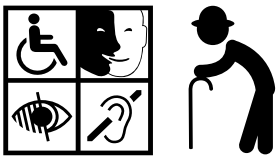
cnsa
Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

Qu'est-ce que la CMI ?



Les CMI sont des Cartes Mobilité Inclusion.

Les CMI donnent des avantages :



- aux personnes handicapées
- aux personnes âgées

pour faciliter leurs déplacements.

Un avantage vous rend la vie plus simple.

Il y a 3 CMI différentes :



- **la CMI stationnement :** elle remplace l'ancienne carte de stationnement.
 Pour en savoir plus, lisez la fiche La CMI stationnement.



- **la CMI priorité :** elle remplace l'ancienne carte de priorité.
 Pour en savoir plus, lisez la fiche La CMI priorité.



- **la CMI invalidité :** elle remplace l'ancienne carte d'invalidité.
 Pour en savoir plus, lisez la fiche La CMI invalidité.

Les anciennes cartes sont valables jusqu'au 31 décembre 2026.



Les CMI sont gratuites.

À quoi sert la CMI stationnement ?

La CMI stationnement est une carte.

La CMI stationnement vous donne des avantages
quand vous vous déplacez en voiture.



Un avantage vous rend la vie plus simple.

La CMI stationnement vous donne
le droit d’utiliser gratuitement
toutes les places de parking
en accès libre.



Les places de parking réservées aux personnes handicapées
sont faciles d’accès.

Par exemple, les places sont proches
de l’entrée du centre commercial.

C’est utile si vous avez des difficultés à marcher.

Vous pouvez utiliser la CMI stationnement
si vous êtes le conducteur ou le passager de la voiture.

Qui peut avoir la CMI stationnement ?

Vous pouvez avoir la CMI stationnement si :

- vous avez des difficultés à marcher,
- vous avez toujours besoin d'être accompagné par quelqu'un quand vous vous déplacez.

Vous pouvez aussi l'avoir
si vous avez toujours besoin d'être accompagné
par quelqu'un quand vous vous déplacez.

Certaines personnes âgées ont la CMI stationnement automatiquement.

Elles ont la CMI stationnement
pour toute la vie si elles la demandent.

Ce sont les personnes en GIR 1 et 2 qui ont l'APA.

L'APA est l'Allocation Personnalisée d'Autonomie.
dans la vie à cause de votre handicap.

C'est une aide pour les personnes âgées
de plus de 60 ans.
Ces personnes ont des difficultés dans
la vie à cause de l'âge.



Par exemple, certaines personnes âgées
n'arrivent plus à se lever
et à s'habiller toutes seules.



Ces personnes peuvent être aidées grâce à l'APA.

Avant de dire si vous avez droit à l'APA
un professionnel du département vient regarder vos difficultés chez vous.

Après cette visite le professionnel dit quel est votre GIR.

Le GIR mesure les difficultés des personnes âgées dans la vie de tous les jours.

Vous êtes en GIR 1 ou GIR 2.
Vous êtes en très grande difficulté.
Par exemple, vous êtes obligé
de rester allongé
tout le temps dans votre lit.

Vous êtes en GIR 3 ou en GIR 4.
Vous êtes en difficulté pour
certaines choses seulement.
Par exemple, vous n'arrivez plus
à vous lever et à vous habiller tout seul le matin.



Vous êtes en GIR 5 ou en GIR 6.
Vous n'avez pas assez de difficultés pour avoir l'APA.

Comment faire la demande de CMI stationnement ?

Vous avez moins de 60 ans
lisez la fiche :
Vous avez moins de 60 ans :
comment demander une Carte Mobilité Inclusion ?



Vous avez plus de 60 ans
et vous n'êtes pas concerné par l'APA,
lisez la fiche :
Vous avez plus de 60 ans et vous n'êtes pas concerné par l'APA : comment demander une Carte Mobilité Inclusion ?



Vous demandez l'APA
lisez la fiche :
Vous demandez l'APA :
comment demander une Carte Mobilité Inclusion ?



Vous avez déjà l'APA
lisez la fiche :
Vous avez l'APA :
comment demander une Carte Mobilité Inclusion ?



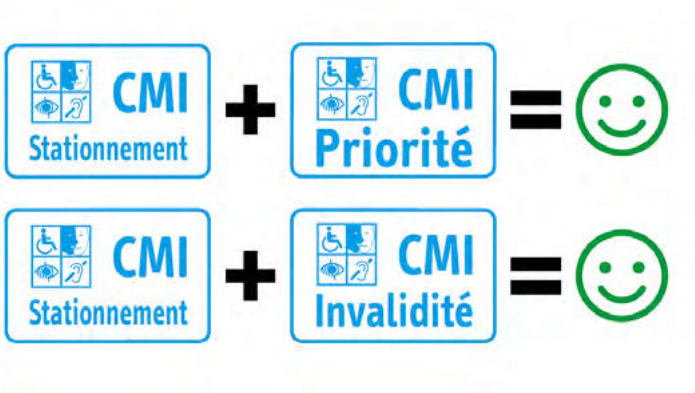
Pour combien de temps la CMI stationnement est-elle donnée ?

La CMI stationnement est donnée pour une durée de 1 an à 20 ans.

Elle peut vous être donnée pour toute la vie.

Pouvez-vous avoir d'autres CMI en même temps que la CMI stationnement ?

Vous avez une CMI stationnement.
Vous pouvez avoir une CMI priorité ou une CMI invalidité en plus.



Pour avoir une CMI priorité ou une CMI invalidité il faut faire la demande.

Vous pouvez demander un 2ème exemplaire de votre CMI stationnement

Vous pouvez demander un 2ème exemplaire
de votre CMI stationnement
sur le site internet www.carte-mobilite-inclusion.fr.



Par exemple un enfant handicapé a une CMI stationnement.

Ses parents sont séparés.

L'enfant peut avoir 2 cartes.

Une carte est utilisée par son père quand l'enfant
est avec lui dans la voiture.

L'autre carte est utilisée par sa mère
quand l'enfant est avec elle dans la voiture.

Il faut payer 10 euros
pour avoir un 2ème exemplaire
de la carte.

Que faire si votre CMI est volée ou perdue ou abîmée ?

Si votre CMI est volée ou perdue ou abîmée
vous devez le déclarer sur le site internet
www.carte-mobilite-inclusion.fr.



Après votre déclaration
votre CMI volée ou perdue ou abîmée ne fonctionne plus.
C'est pour éviter les fraudes.

Vous pouvez demander ensuite une nouvelle CMI
sur ce site internet.
Il faut payer 10 euros pour avoir une nouvelle CMI.



Cette fiche est écrite en facile à lire et à comprendre.
Le facile à lire et à comprendre est une méthode
qui rend les informations accessibles à tous.

© Logo européen Facile à lire : Inclusion Europe.
Plus d'informations sur le site inclusion-europe.eu

Cette fiche a été réalisée avec Élisabeth Bachelot, Louis Jurine,
Laurena Marcaurelle, Béatrice Picard, Béatrice Santarelli
et Arnaud Toupense.

Fiche relue par l'atelier FALC de l'ESAT Òsea.

Fiche mise à jour en avril 2022.